

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'EXTRÊME-ORIENT

S.A., mai 1917.

Épisode précédent : MM. Jean Audinet & Cie : Yokohama, Tien-Tsin, Hankow, New-Chang, Shanghai, Hong-Kong, Canton, Singapour, Bombay et Calcutta.

LES GRANDES AFFAIRES

La Politique de M. Clémentel
(*La Lanterne*, 15 avril 1917)

Comment le Ministre du Commerce, battu sur un grandiose projet de reconstitution des pays dévastés, compte prendre une revanche en Chine, en créant une « Compagnie générale d'Extrême-Orient ».

M. Étienne Clémentel ayant hérité, nous avons pu croire un moment qu'il était arrivé au terme de sa carrière politique. Il en eût peut-être été ainsi sans la présence à ses côtés de M. Blaiseix, dont la « boîte à sucre » ne saurait contenir toutes les ambitions. Ce haut fonctionnaire ravitailleur insuffla un renouveau d'ardeur au génie de l'ex-notaire, maître surtout en l'art de rédiger des clauses testamentaires.

M. Étienne Clémentel eut tout d'abord quelques mécomptes. Il rata, dans des conditions encore mystérieuses, l'acquisition de la flotte Harris et Dickson ; il rata de même, dans des circonstances mieux connues, la constitution d'une banque d'Etat au capital de plusieurs milliards destinée à subvenir ingénieusement aux frais de la réédification des villages ruinés par les Boches.

Les commissions parlementaires eurent quelques difficultés à faire lâcher prise au ministre lancé dans des conceptions d'une redoutable mégalomanie, et M. Blaiseix, qui se voyait déjà gouverneur d'un puissant organisme bancaire, en éprouva un dépit fortement accru, lorsqu'il vit M. Loucheur devenir sous-secrétaire d'État tandis qu'il n'était rien qu'une « éminence grise » auprès d'un Richelieu de la cassonade.

Toutefois, il nous était impossible de croire qu'un entrepreneur de la trempe de M. le capitaine Blaiseix se tiendrait pour battu. Il fallait une combinaison de banque, on la trouva... Elle fut, en effet, constituée dans les bureaux de la rue de Grenelle, sous le haut patronage de M. Étienne Clémentel.

En quête d'affaires sérieuses, le ministre du Commerce eut la bonne fortune de voir venir à lui le Dr Le Gendre, de l'infanterie coloniale. Tandis que la plupart des médecins militaires sont dans des formations sanitaires sinon dans les corps de troupe, M. le Dr Le Gendre trouva une autre manière de servir la France ; il alla, nous affirme-t-on, étudier dans différents centres exotiques les conditions de l'élevage des vers à soie.

Le praticien hors cadre avait passé quelque temps en Chine à des occupations tout autres que médicales. La Chine, pays charmant, est un peu l'affaire de M. Clémentel, il tendit donc l'oreille avec la plus grande attention à un exposé qui lui fut fait par M. Le Gendre, visant à créer une Compagnie générale d'Extrême-Orient au capital de 1.500.000 francs.

Hanté par ses souvenirs indo-chinois, obsédé par la gloire passée de la fameuse « Compagnie des Indes », M. Clémentel vit grand et, remonté par MM. Blaiseix et Le

Gendre, il fit convoquer au ministère du Commerce les personnalités du monde commercial, industriel ou financier qu'il jugeait susceptibles de céder à ses sollicitations.

Un ministre qui sait parler à des gens d'affaires doit faire tomber les souscriptions, et M. Clémentel est un beau diseur ; il le prouva une fois de plus en développant devant un auditoire choisi, la thèse du médecin hors cadre de l'infanterie coloniale.

Il s'agit, paraît-il, de créer sous le nom pompeux de « Compagnie d'Extrême-Orient » un organisme destiné à développer l'influence française en Chine. Idée magnifique en soi, mais dont la mise en œuvre est faite d'étrange manière.

Le ministre du Commerce découvrant la Chine n'a pas même vu qu'il existait dans la Céleste République une colonie française qui, depuis trente années, fait des efforts dont on peut constater les résultats heureux à Pékin et à Tien-Tsin. Si M. Clémentel s'était donné la peine d'étudier la situation du commerce français en Extrême-Orient, il n'eût pas manqué de constater que les Français installés en Chine auraient depuis longtemps créé là bas d'importants débouchés, s'ils n'avaient pas eu trop souvent à triompher de l'apathie de nos agents ou à réparer les conséquences de leurs gaffes.

Nous avons en mains le rapport de la chambre de commerce française en Chine, et, nous trouvons parmi les membres de cette compagnie un grand nombre de chefs de maisons et établissements français installés depuis de longues années et qui rempliraient sans doute beaucoup plus habilement qu'un médecin de l'infanterie coloniale, le rôle de pionniers du commerce métropolitain.

Toutes ces maisons, une centaine environ, réparties dans les principaux ports, depuis la plus ancienne jusqu'à la plus récente, ont toujours tenté de supplanter les Allemands dans l'organisation des entreprises industrielles ou commerciales, et si, jusqu'à présent, elles n'ont pas réussi à souhait, ce n'est nullement à elles qu'il faut s'en prendre, mais à nos compatriotes eux-mêmes qui négligeaient complètement le marché chinois.

Il nous semble que le ministre du Commerce fait une injure gratuite à nos nationaux qui ont cependant subi courageusement toutes les tempêtes — provoquées souvent par nos représentants diplomatiques — et dont on paraît vouloir ignorer l'existence, au moment même où l'occasion se présente enfin de prendre une place dont les Allemands sont chassés. Pour encourager ces Français d'Extrême-Orient, on ne trouve rien de mieux que de déclarer publiquement qu'ils n'existent pas et qu'il est absolument indispensable d'avoir recours aux bons offices d'un médecin patroné par un ministre pour conquérir le marché chinois.

Si M. Clémentel entend de cette façon l'exécution de notre programme économique d'après-guerre, les Boches n'ont pas grand chose à craindre et ils auront tôt fait de reconquérir les positions qu'ils ont perdues et que nous pourrions prendre dès maintenant en utilisant les moyens dont nous disposons à pied d'œuvre.

Au début des hostilités, malgré les avantages qu'offrait aux maisons françaises la mobilisation sur place de leur personnel, toutes, sans exception, encouragèrent et facilitèrent, même pécuniairement, le départ de leur personnel pour la France, n'hésitant pas devant les difficultés de toutes sortes contre lesquelles elles auraient à lutter du fait de ce départ. Aussi, tous les Français valides résidant en Extrême-Orient se sont embarqués au premier appel pour servir leur pays et il ne restait plus là-bas que quelques rares mobilisés sur place et des hommes dont l'âge ou l'état physique ne permettaient pas le départ. À l'exception de cinq ou six, tous ceux qui sont rentrés en France ont été tués au champ d'honneur.

Aussi, au lieu d'affirmer officiellement que ceux qui sont en Chine ne comptent pas, et d'y envoyer un missionnaire militaire dont la place serait plutôt au front, on devrait faire l'impossible pour encourager et récompenser les Français restés à leur poste pour défendre en Chine le peu d'influence française qui y existe.

Mais M. Clémentel voit d'autre manière l'extension économique de son pays, il avait sous la main des hommes rompus aux choses de Chine qui ne lui demandaient que des encouragements, il méconnaît aujourd'hui leurs grands efforts, car ce qui importe

évidemment pour lui c'est la constitution d'une compagnie avec un capital, des actions et peut-être des dividendes.

Et voilà toute la politique « alimentaire » de notre inéffable ministre du Commerce, de l'Industrie et des P. T. T. ; si la France n'y trouve pas son compte au moins le Dr Le Gendre et ses coassociés seront satisfaits.

Pierre Dionne.

Le rôle du ministre.
(*Ruy Blas*, 22 avril 1917)

La *Lanterne* a fait grief à M. Clémentel, ministre du Commerce, de prêter son concours à la création d'une Compagnie Générale d'Extrême-Orient, projetée par MM. Blaseix et le docteur Le Gendre, celui-ci de l'infanterie coloniale, en vue de développer l'influence française en Chine. M. Clémentel, paraît-il, aurait dû plutôt faire appel aux commerçants français établis là-bas. Ce grief n'est qu'une façon de voir.

Le jour où le ministre du Commerce se trouve en présence d'une initiative heureuse, pourquoi n'aiderait-il pas ceux qui l'ont eue à la réaliser, du moment qu'ils offrent des garanties ? C'est cela qui est bien plutôt dans son rôle de ministre du Commerce que d'aller lui-même essayer de provoquer d'autres initiatives : celles qu'il faut ainsi éveiller donnent rarement de bons résultats.

On comprendrait mieux la critique s'il y avait eu compétition, et si, ayant un choix à faire entre plusieurs concurrents, M. Clémentel avait choisi sans discernement ou avec partialité.

Mais si l'on ne comprend pas la critique de la *Lanterne*, peut-être, peut-on se l'expliquer : bien que son nom ne figure pas dans la manchette, nul n'ignore que M. André Berthelot, directeur du Métro, administrateur des Tramways du Paris et du Département de la Seine, de la Rente Foncière et de la Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité, président des Chemins de fer de Moudania à Brousse, nul n'ignore, disons-nous, que M. A. Berthelot est propriétaire et inspirateur de La *Lanterne*.

Ce n'est un secret pour personne également que M. Berthelot — toujours lui, lui partout — est le fondateur de la Banque industrielle de Chine et le président de son conseil d'administration : M. Clémentel ne serait-il pas, par hasard, coupable d'aider à créer une entreprise, sinon concurrente, du moins capable de gêner les combinaisons de la Banque industrielle de Chine ?

De telle sorte qu'il se pourrait fort, après tout, que M. A. Berthelot de la *Lanterne*, en critiquant M. Clémentel à ce propos, veuille tout simplement faire les affaires de M. A. Berthelot, de la *Banque industrielle de Chine*. On a vu des choses plus extraordinaires.

Nous qui, après vingt ans d'expérience, sommes portés à voir souvent des dessous, nous croyons que cette raison pourrait bien être la bonne, tout en étant une bien mauvaise raison.

CONSTITUTION
Compagnie générale d'Extrême-Orient
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 6 juin 1917)
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 juin 1917)

Cap. 1 million de francs en 200 actions de 5.000 fr. Siège à Paris, 62, rue Caumartin. Conseil : MM. Buffet, [Henry] Charbonnel ¹, Hersent, Jeancard ², Laurent, Raverat ³, Roy ⁴ et les sociétés suivantes : Fives-Lille, Thomson-Houston, Comptoir d'exportation des produits métallurgiques, Aciéries de France, Fonderies de Pont-à-Mousson, Glaces de Saint-Gobain, Entreprises Industrielles et Commerciales en Chine, Industrielle des Téléphones, Peñarroya, Société de construction des Batignolles, Olivier et Cie ⁵, Rocca Tassy et de Roux [huilerie, Marseille]. Statuts chez M^e Moyne (Paris). Extrait dans *Petites Affiches*, 29 mai 1917.

Réception à l'Office national du Commerce extérieur
(*Le Soir*, 7 septembre 1917)

M. J. Domenach ⁶, conseiller du Commerce extérieur de la France, chargé de mission commerciale par la Compagnie générale d'Extrême-Orient, se tiendra, le vendredi 19 septembre prochain, de 14 à 16 heures, à l'Office national du Commerce extérieur, 3. rue Feydeau, à Paris, à la disposition des industriels et commerçants français désireux d'étendre leurs débouchés sur les marchés des Indes anglaises, de l'Indo-Chine, du Japon et de la Chine.

1918 (février) : création des Chargeurs d'Extrême-Orient
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chargeurs_d_Extreme-Orient.pdf

(*La Dépêche coloniale*, 8 mars 1918)

Le siège social de la Compagnie générale d'Extrême-Orient, précédemment établi à Paris, 21, rue Auber, est transféré 7, rue des Italiens, à Paris ⁷.

¹ Eugène Henri dit Henry Charbonnel (1874-1961) : lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, ingénieur-conseil, directeur de la Compagnie française d'études et entreprises coloniales (voir encadré) :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes+entrep._coloniales.pdf

Représentant ici la Compagnie générale d'Extrême-Orient.

² Paul Jeancard (1869-1948) : descendant d'une lignée de parfumeurs de Cannes, ingénieur ECP, grand voyageur, il est nommé en 1916 par Clémentel membre du commission des matières colorantes à laquelle succédera la Cie nationale éponyme, puis envoyé par lui en mission en Indochine : administrateur délégué de la Cie générale d'Extrême-Orient (puis de la Cie générale française pour le commerce et l'industrie), administrateur des Chargeurs d'Extrême-Orient (1918), de la Société minière et métallurgique de l'Indo-Chine (1919), du Syndicat d'études des chemins de fer du Sud de l'Indochine, concessionnaire de quelques mines tonkinoises avec René Daurelle. Président de l'Agence Radio (1919) et administrateur de diverses sociétés en France. Chevalier (1915), puis officier (1928) de la Légion d'honneur. Créateur à cette date, avec son fils Robert, de plantations en Guinée.

³ Georges Raverat (1860-1939) : président des Rizeries françaises. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries_frises_Havre.pdf

⁴ Antonin Louis Rey (et non Roy) : voir ci-dessous.

⁵ Olivier & Cie : comptoirs en Chine, à Java et en Italie :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Compagnie_Olivier.pdf

⁶ Joseph Emmanuel Étienne Domenach : co-intéressé de la maison Jeancard et Cie (fabrique de matières premières pour parfumerie) à Cannes. Conseiller du commerce extérieur (JORF, 4 avril 1912).

⁷ Siège de la Compagnie française d'études et d'entreprises coloniales :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes+entrep._coloniales.pdf

Société française de constructions mécaniques
[Anc. Éts Cail]
(*L'Économiste parlementaire*, 14 mars 1918)

La société a pris des participations dans la Compagnie générale d'Extrême-Orient

UNE GAFFE DE M. CLÉMENTEL
(*La Lanterne*, 16 janvier 1919)

La scène se passe dans le cabinet. de Son Excellence Eugène Clémentel. Le ministre souriant, la mine victorieuse, accueille, avec l'affabilité dont il a le secret, quelques-uns des rois de l'aviation française. Nouveaux riches et faux riches ; profiteurs satisfaits, et mécanos inassouvis forment un cercle imposant autour de ce bureau que, seul entre tous les Français, l'héritier de Dufayel croit être celui d'un nouveau Colbert.

La séance est ouverte. Le ministre, en quelques paroles choisies, rend hommage aux représentants les plus éminents d'une industrie à laquelle la Patrie est reconnaissante, puis il entre dans le vif du sujet dont il a dessein d'entretenir le richissime auditoire qu'il a convoqué :

« Messieurs, dit-il, je dois vous confier que le gouvernement de Pékin a passé à notre insu des conventions d'ordre économique et commercial avec certaine puissance. Ces contrats ne pouvaient échapper entièrement à notre examen, sinon à notre contrôle. J'ai donc résolu, conformément à la règle que je me suis tracée, pour le bien de notre pays, de demander à la Chine quelques avantages compensateurs, en raison de ceux dont bénéficient nos rivaux dans les grandes luttes économiques et commerciales en Extrême-Orient. J'ai songé à vous, messieurs, et je dois vous aviser que le gouvernement français a l'intention de négocier avec la céleste République la concession du monopole de la poste aérienne sur toute l'étendue de son territoire. J'ajoute que cette requête semblera d'autant mieux motivée que les postes chinoises sont déjà sous le contrôle français. J'ai songé à vous, et je ne doute pas que vous secondiez une initiative aussi profitable pour notre patrie que pour vos entreprises. Il faut agir avec diligence et, pour cela, constituer sur l'heure une société au capital de 50 millions qui pourrait être la fermière du nouveau monopole ».

Ayant dit, M. Clémentel jeta un regard circulaire pour jouir de son triomphe. Cinquante millions, c'est une somme, même pour des profiteurs de guerre, et ces Messieurs de l'aviation, après avoir remercié le ministre au vaste génie de son généreux projet, demandèrent à tenir conseil.

Peu de jours après ce mémorable entretien, les industriels sollicités par le ministre du commerce interrogèrent à leur tour quelques personnalités qui connaissent un peu mieux que l'Excellence du Plateau Central les affaires de l'Extrême-Orient et c'est alors que la vérité vraie leur apparut à l'encontre de la vérité ministérielle.

Si M. Clémentel, avant de se préoccuper de la constitution d'une société au capital de 50 millions, avait pris la peine de consulter son collègue des Affaires étrangères, il aurait certainement appris que les prétendues conventions passées par le gouvernement chinois, à l'insu du gouvernement français, constituaient en réalité une opération d'ordre purement commercial : l'achat de la licence et d'un matériel de T. S. F. système Marconi, à exploiter sous la direction technique d'un personnel prêté par la compagnie cessionnaire, en attendant qu'un personnel chinois ait pu être adapté aux exigences du service nouveau.

L'État chinois avait donc fait, conformément à son droit, une transaction qui ne pouvait d'aucune manière justifier une demande en « compensation ». Une fois de plus, M. Clémentel avait vu large... trop large, et sa prétention était en réalité exorbitante de prétendre imposer à une nation amie un contrat « compensateur » à l'occasion d'un achat effectué conformément à sa souveraineté absolue.

Si le gouvernement de Pékin ne s'est pas adressé à la France c'est apparemment en raison des difficultés insurmontables qu'oppose toujours le même Clémentel aux opérations des Français à l'extérieur. Au surplus, le ministre du commerce commettait une erreur grossière — que lui eût évitée M. Pichon, s'il l'avait interrogé — en affirmant que les postes chinois sont sous le contrôle français.

S'il est exact que les Chinois ont employé quelques-uns de nos nationaux pour la réorganisation de leurs postes — et nous souhaitons aux Célestes plus de chance qu'à nous-mêmes —, il ne l'est pas moins qu'en l'occurrence, les employés nos compatriotes sont et se considèrent justement comme les serviteurs du gouvernement chinois. Par tradition de courtoisie, les autorités de Pékin ont toujours renouvelé la mission des « postiers » français dont elles ont su apprécier les services, mais M. Clémentel met ce personnel dans une singulière posture, en assimilant leur fonction à un contrôle du gouvernement de Paris.

On ne saurait faire preuve d'une méconnaissance plus complète des affaires chinoises. Il faut déplorer de telles gaffes, et il est inouï que M. Clémentel ait résolument tenté d'y associer des industriels français qui ont, d'ailleurs, manifesté une méfiance dont on ne saurait trop les féliciter.

Sans doute l'étourneau de la rue de Grenelle a-t-il suivi aveuglément les suggestions de « sa » Compagnie générale d'Extrême-Orient dont l'incompétence est devenue légendaire en Chine mais comment n'a-t-il pas cru devoir en référer au Quai d'Orsay [c'est-à-dire à Philippe Berthelot...] ? On ne peut répondre à cette question qu'en faisant état de l'incomparable légèreté de l'homme aux mains de qui on a remis l'avenir économique de notre pays.

Cette anecdote — entre mille autres dont s'illustre le règne de M. Clémentel — démontre le péril que fait courir à une nation le choix hasardeux d'un dictateur économique.

Ne pourrions-nous nous consoler de voir constituer, dans de telles conditions, une société au capital de cinquante millions vouée au fiasco, mais nous supportons mal l'idée qu'il soit possible à un fantaisiste, égaré à l'Hôtel d'Argenson, de commettre des erreurs qui peuvent avoir des conséquences fâcheuses sur nos relations amicales avec certains pays étrangers.

Sommes-nous donc si dépourvus d'hommes pour qu'un folâtre notaire, habile surtout en l'art d'hériter, préside aux destinées commerciales de la France ?

Pierre DIONNE.

Publicités
(*La Dépêche coloniale*, 12 juin 1919-27 février 1921)

C^e Générale d'Extrême Orient
Société Anonyme au Capital de 5.000.000 de francs

IMPORTATION EXPORTATION

CHINE JAPON INDES ANGLAISES ÉGYPTÉ

DIRECTION COMMERCIALE
PARIS: 132 F^s S^t Denis ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ ♦ LYON: 72 Rue Vendôme

ADMINISTRATEUR Directeur Général Commercial

JEAN AUDINET,

MAISONS À

SHANGHAI	== KOBÉ ==
TIEN TSIN	== BOMBAY ==
== CANTON ==	== CALCUTTA ==
YOKOHAMA	ALEXANDRIE

DES ORGANISMES NOUVEAUX D'EXPANSION ECONOMIQUE
(*La Journée industrielle*, 5 juillet 1919)

La concentration des industries s'opère actuellement sous trois formes :

- 1° Concentration horizontale. — Entre industriels fabricant les mêmes produits ;
- 2° Concentration verticale. — Entre industriels fabricant des produits dérivant les uns des autres.

3° Concentration géographique. — Entre industriels fabricant les produits les plus divers en vue de leur exportation en commun en région mondiale Hémisphère.

Ces trois modes de concentration correspondent à des buts différents et sont complémentaires-

La concentration horizontale tend à harmoniser les prix de vente, à éviter les hausses et les baisses rapides et à prendre en commun des mesures de contre-dumping, le cas échéant.

La concentration verticale tend à assurer au fabricant de produits très dénaturés, les plus bas prix pour ses matières premières en s'associant avec ses fournisseurs.

La concentration géographique tend à maîtriser en commun tous les frais généraux de représentation et d'expédition en 'les pays lointains, de façon "à pouvoir s'assurer un crêt avantageux, voire la propriété des navires, d'une part et des agences à l'étranger puissantes et actives sans débours importante.

Ce sont surtout des organismes de ce dernier type qui ont vu le jour ces années dernières.

Le premier en date est la Compagnie Générale d'Extrême-Orient, fondée le 4 mai 1917, au capital de 5 millions, sur l'initiative de M. Cavallier, le maître de forges de Pont-à-Mousson. Cette société possède déjà de nombreux comptoirs en Chine, Japon, Indes et Egypte, en pleine activité. Elle s'est assurée sur frêt pour la création de la Compagnie des Chargeurs d'Extrême-Orient, qui va disposer prochainement d'une flotte de près de 50.000 tonnes en navires de 8.000 tonnes environ.

Puis se sont fondées successivement la Compagnie Générale de l'Amérique latine, la Compagnie franco-hellénique, la Compagnie générale de l'Europe orientale et, ces jours derniers, la Compagnie française du Levant.

Il faut noter aussi la création de la Méditerranéan Company (Egyp) for Général Trade, dans laquelle le quart des intérêts est français, les trois autres quarts appartenant à la Banco di Roma, au groupe anglais Cox et à un groupe égyptien.

Toutes ces sociétés groupent les plus fortes firmes de la métallurgie, des produits chimiques, des textiles, etc., et nos banques d'affaires leur ont apporté un appui précieux.

Fortement assises sur une organisation intérieure par groupements horizontaux tels que le Comptoir sidérurgique de France, le Comptoir des tôles, l'Union des textiles, l'entente des produits chimiques que préside Saint-Gotoain, etc., ces sociétés d'expansion peuvent jouer un rôle important.

Descours et Cabaud
Cie générale d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 29 août 1919)
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Descours-Cabaud-IC.pdf

Lyon, 27 août. — Nous apprenons qu'un accord aurait été conclu entre cette puissante maison de fers et métaux et la Compagnie générale d'Extrême-Orient, organisme commercial constitué par de grandes firmes métallurgiques, dont la Marine-Homécourt et Pont-à-Mousson. La maison Descours-Cabaud s'engagerait à ne point établir en Orient et Extrême-Orient de comptoirs en tous endroits où la Compagnie en possède et inversement. En outre, la Compagnie créerait dans la plupart de ses comptoirs d'Egypte, des Indes, de Chine et du Japon un département « Métallurgie Mécanique, Explosifs » qui serait confié à des employés de la maison Descours-Cabaud et dont les opérations feraient l'objet d'une comptabilité spéciale en vue du partage des bénéfices et, éventuellement, de pertes du département entre les deux firmes contractantes.

Cie générale d'Extrême-Orient
(*La Journée industrielle*, 12 octobre 1919)

Nous croyons savoir que l'assemblée générale annuelle de cette compagnie aura lieu le 24 octobre prochain, en vue d'examiner les comptes de l'exercice 1918.

L'assemblée générale sera suivie d'une assemblée extraordinaire, pour modifier les statuts, en vue de permettre de ne tenir l'assemblée générale annuelle d'une année donnée que pendant le deuxième semestre de l'année suivante, à cause de la lenteur avec laquelle les comptes d'outremer peuvent naturellement être réunis.

L'exercice 1919 était un exercice de début et les résultats qu'il a donnés serviront exclusivement à des amortissements. Il n'y aura pas de dividendes distribués.

[SCPA]
L'EXPORTATION DES POTASSES D'ALSACE
(*La Journée industrielle*, 12 octobre 1919)

Il a été créé à Mulhouse un bureau de vente des potasses d'Alsace, bureau de vente en commun pour toutes les entreprises qui ne sont pas sous séquestre. Le bureau est dirigé par M. Fernand Vogt.

Nous apprenons que la « Compagnie générale d'Extrême-Orient » vient d'obtenir de ce bureau le monopole de la vente de la potasse en Chine.

La Chine est grande consommatrice de ce produit.

Compagnie générale d'Extrême-Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 octobre 1919)

Les comptes de l'exercice 1918-19, approuvés en assemblée, se sont soldés par un bénéfice net de 13.332 fr. 44.

[Participation dans la Compagnie minière et métallurgique de l'Indo-Chine]

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Minemet-Indochine.pdf

Le conseil a créé, avec un groupe financier, la Minière et Métallurgique de l'Indo-Chine, ayant pour objet l'exploitation du zinc au Tonkin.

NOTE
sur un groupement d'action économique constitué
en France de 1917 à 1919

Résumé de la conférence de M. HENRY CHARBONNEL
(Séance du comité de commerce du 22 décembre 1919)
(*Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse*, janvier 1920)

Au cours de l'année 1917 un groupement important d'industriels, de commerçants et de banquiers français, à la tête duquel se trouvaient la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt (Saint-Chamond), la Compagnie Française d'études et entreprises coloniales et la Société des Hauts-Fourneaux et Fonderies, à Pont-à-Mousson, a décidé d'organiser une action commune en vue de développer l'expansion économique de la France.

Ce groupement s'est formé en plein accord avec le Ministre du Commerce et l'Association nationale d'expansion économique.

Les principes de cette action commune sont :

1 ° Tout en respectant l'indépendance et l'autonomie de chaque commerce ou de chaque industrie, substituer à l'action individuelle une action collective toutes les fois qu'il est possible ;

2° Là où une organisation française existe dans les pays d'outremer, lui donner un moyen de prospérer et de se développer ;

3° Lorsqu'une lacune est constatée, créer sur place l'organisme industriel, commercial ou bancaire susceptible de permettre le développement de l'action française dans cette région ;

4° S'efforcer d'amener chaque groupement français à marcher d'accord dans le monde entier avec des groupements alliés semblables, notamment avec des groupements anglais et américains.

Pour réaliser ce programme, il fut décidé de créer trois compagnies embrassant les trois principaux champs d'action ouverts au commerce extérieur : Compagnie générale d'Extrême-Orient, Compagnie générale de l'Amérique latine, Compagnie générale de l'Europe orientale.

La Compagnie générale d'Extrême-Orient fut constituée le 1^{er} mai 1917, au capital de 1 million de francs. Son capital a été porté à 5 millions de francs en décembre 1917. Cette compagnie a acquis l'entreprise de MM. Jean Audinet & Cie et, de ce fait, elle possède des agences à Yokohama, Tien-Tsin, Hankow, New-Chang, Shanghai, Hong-Kong, Canton, Singapour, Bombay et Calcutta.

Dès la fin de 1917, la Compagnie générale d'Extrême-Orient a envoyé au Japon, en Chine, en Indo-Chine française et au Siam, une importante mission, dirigée par M. Paul Jeancard, son administrateur délégué et composée d'ingénieurs de valeur. À la suite de cette mission, il a été constitué, avec le concours des principales entreprises intéressées et de la métallurgie du zinc, la Société minière et métallurgique de l'Indo-Chine, dont le principal objet est de créer au Tonkin la métallurgie du zinc.

Dans le domaine commercial, la Compagnie générale d'Extrême-Orient a réussi à grouper les principaux industriels de la soie de la région lyonnaise en vue d'effectuer en commun et dans des conditions particulièrement intéressantes pour l'industrie française, l'acquisition des soies brutes nécessaires à cette industrie. Récemment, ce groupement vient de s'étendre à un nombre important d'industriels de la soie d'origine française installés en Amérique.

La Compagnie générale de l'Amérique latine a été constituée le 25 juin 1918 au capital de 1 million. Elle a organisé des agences à Mexico, Rio de Janeiro et Buenos-Ayres. Elle met actuellement au point son département commercial. Elle a engagé des pourparlers, qui sont en bonne voie, avec le gouvernement brésilien, pour lui faire fournir par l'industrie française son matériel d'artillerie de campagne.

Elle étudie, en outre, de très importantes entreprises commerciales avec ces pays (exportation de cafés, coton, etc...) et industrielles (création de l'industrie sidérurgique au Brésil).

La Compagnie générale de l'Europe orientale a été constituée le 19 janvier 1919 au capital de 1 million de francs. Son capital a été porté le 5 janvier 1920 à 5 millions.

La Compagnie générale de l'Europe orientale s'est fortement installée en Roumanie, où elle travaille en collaboration étroite avec la banque Marmorosch Blank, qui est de beaucoup le plus important établissement de la Roumanie et même des Balkans.

Cette compagnie a déjà apporté son concours à la Roumanie en important au cours de l'année 1919 plus de 40,000,000 de francs de produits alimentaires et d'articles manufacturés indispensables.

Cette société étudie actuellement des affaires industrielles d'un haut intérêt (construction de matériel de chemins de fer, développement de l'industrie électrique, etc.).

Aucune création n'a été prévue pour les colonies françaises où ont été constituées dès 1905, sous le patronage de l'Association cotonnière coloniale, diverses entreprises aujourd'hui groupées dans la Compagnie française du coton colonial au capital de 2 millions de francs (avec M. René Laederich). Installée au Dahomey, à Madagascar et en Nouvelle-Calédonie, cette société a largement contribué depuis sa création à développer les relations commerciales entre la France et ses possessions.

Mais il est apparu que cette vaste organisation risquait d'être paralysée si, les sociétés ainsi constituées ne disposaient pas d'un moyen de transports indépendant et souple. Pour combler cette lacune, il a été décidé de créer une société de navigation. Constituée sous le nom de Chargeurs d'Extrême-Orient, à la fin de 1917, cette compagnie est actuellement au capital de 20 millions de francs. Elle a émis 40,000 obligations de 500 francs, 6 %. Elle possède une flotte de 35.000 tonnes d. w. et son tonnage atteindra dans le courant de l'année 1920, environ 45.000 tonnes.

Les Chargeurs d'Extrême-Orient ont contracté une alliance avec le Lloyd Royal Belge, qui possède actuellement une flotte de plus de 300.000 tonnes d. w. et est organisé pour travailler dans les principaux ports du monde.

Dès l'élaboration du programme, aujourd'hui réalisé, les groupes promoteurs avaient décidé de réserver dans cette organisation aux industriels, commerçants et financiers de l'Alsace et de Lorraine, la part qu'ils voudraient bien y prendre au lendemain de la Victoire.

M. Henry Charbonnel, administrateur délégué des différentes sociétés qui constituent ce groupement, est venu le 22 décembre 1919 exposer à la Société industrielle de Mulhouse, son but et son organisation et offrir aux industriels et commerçants de la Haute-Alsace de vouloir bien y prendre la place qui leur a été réservée.

Jean-Baptiste AUDINET, administrateur-directeur général

Né le 16 mai 1882 à Digoin (Saône et Loire)
Fils de Jean-Marie Audinet et Marie Vienney.
Marié à Lyon, le 2 mai 1912, avec Jeanne Marcelle Chuit.

Six voyages d'études commerciales en Extrême-Orient (1905-1912).
Président du Syndicat d'études des soies coloniales, à Lyon.

Après son retour d'une mission technique envoyé en Indochine, il entra en pourparlers avec le Gouvernement général et fut l'organisateur en Cochinchine et au Cambodge d'une vaste industrie pouvant alimenter notre marché colonial d'une partie importante de soies grèges que celui-ci est actuellement obligé d'acheter en Chine ou au Japon .

A envoyé en 1920 une mission au Yunnan pour ouvrir une agence commerciale à Montzeu dans le but de défendre les intérêts français menacés par les entreprises des concurrents étrangers dans ce bassin minier et y assurer la prépondérance française.

Directeur de trois grandes sociétés coloniales :

la Cie générale d'Extrême-Orient ;

la Cie générale de l'Amérique latine

et la Compagnie française du coton colonial.

Administrateur délégué de la Cie générale des soies de France et d'Indochine

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Soies_France-Indochine.pdf

et de la Société anonyme des Docks privés, à Lyon (déc. 1919).

Administrateur délégué de la Société Parisienne du Commerce et de l'Industrie et des Chargeurs d'Extrême-Orient.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Chargeurs_d_Extrem-Orient.pdf

M. Audinet est un des agents les plus actifs et les plus avertis du Commerce et de l'influence français en Extrême-Orient et l'un des meilleurs artisans de la mise en valeur de nos possessions d'Asie .

Membre du Conseil supérieur des colonies.

Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 13 août 1921).

Décédé le 22 janvier 1946.

CONSTITUTION

Docks Privés*

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 14 janvier 1920)

Capital 100.000 fr., divisé en 1.000 actions de 100 francs. Siège social à Lyon, 72, rue Vendôme. Conseil d'administration : MM. Genthon, Arnaud, Audinet et la Compagnie générale d'Extrême-Orient. Statuts déposés chez M^e Petitpierre à Lyon. — *S. public*, 31 décembre 1919.

Notre expansion économique
(*L'Ère nouvelle*, 20 janvier 1920)

À côté des efforts faits par les puissances étrangères pour accroître leur expansion économique, il convient de signaler ceux de nos compatriotes. C'est ainsi que les deux

filiales de la Compagnie générale d'Extrême-Orient ne cessent de donner des preuves nouvelles de leur action.

La première est la Compagnie générale de l'Amérique latine, qui a créé récemment des succursales au Brésil, en Argentine et au Mexique ; elle a installé des bureaux importants à Buenos-Aires, Rio-de-Janeiro et Mexico, grâce auxquels elle peut se livrer, sur une grande échelle, à l'exportation des produits manufacturés et des appareillages électriques.

La seconde est la Compagnie générale de l'Europe Orientale, qui a tenu, ces jours derniers une assemblée générale extraordinaire. Au cours de cette assemblée, le capital a été porté de 1 à 5 millions.

Cette augmentation de capital est le résultat de l'extension toujours croissante des affaires de la société, qui exporte, notamment en Roumanie et dans les Balkans, des produits manufacturés, des produits alimentaires, des tissus et de l'appareillage électrique.

Cette exportation est assurée par les cargos de la Société des Chargeurs d'Extrême-Orient*, qui est une autre filiale de la Compagnie générale d'Extrême-Orient.

Compagnie générale d'Extrême-Orient
(*Le Petit Bleu*, 25 mars 1920)

Cette société est encore dans la période d'organisation, mais ses premiers bilans portent la trace de son activité.

La Compagnie générale d'Extrême-Orient est une entreprise de création relativement très récente, puisque sa constitution ne remonte qu'au mois de mai 1917, avec un objet qui peut comporter une grande extension puisqu'elle a pour but de s'employer au développement du commerce et de l'industrie française en Extrême-Orient. Il n'est pas indifférent d'autre part, que nous puissions étendre nos relations commerciales et industrielles dans des régions où leur établissement pourra avoir de doubles conséquences heureuses et pour la métropole et pour nos colonies françaises extrême-orientales.

Falablement, la jeune entreprise débutant en pleine période de guerre n'a pas eu immédiatement de très grandes facilités pour remplir son objet. Elle a toutefois, fait preuve de toute l'activité possible, tout en restant encore très au-dessous de ce que les patronages puissants dont elle bénéficie autorisent à attendre dans l'avenir. De voir, en effet, représentées dans son conseil d'administration, des firmes puissantes au nombre desquelles notamment, on peut citer Thomson-Houston, Fives-Lille, les Aciéries de France, les Hauts Fourneaux de Pont-a-Mousson, Saint-Gobain, Peñarroya, la Société Industrielle des téléphones.

Peu de mois après qu'elle se fût constituée, la Compagnie générale d'Extrême-Orient envoya sur place une mission composée d'ingénieurs réputés, qui avait pour objet d'étudier la situation économique de l'Extrême-Orient. Cette mission s'est plus particulièrement appliquée à étudier ce qu'est l'industrie sidérurgique au Japon et en Corée. En ce qui touche le Japon, son développement industriel au cours des dernières années a été tel qu'il ne saurait laisser indifférentes les grandes firmes correspondantes de l'Europe, qui sont menacées de voir se tarir là un de débouchés importants, précisément au moment où les traces de guerre commençant à s'effacer avec le temps, la production européenne pourra être à la hauteur des besoins en Europe et même au delà.

Cette commission a aussi profité de sa présence là-bas pour étudier la situation économique du Yunnan et les richesses minières du Tonkin. Cette étude s'est traduite

par la décision de la Société dont nous parlons de s'associer à un groupement important pour créer avec lui la Société minière et métallurgique de l'Indo-Chine. Le premier objet de celle-ci, mais qui, naturellement pourra être complété par la suite, par des installations analogues, a été de créer au Tonkin la métallurgie du zinc.

D'autre part, en vue de disposer d'agences dans les principales villes d'Extrême-Orient, la Compagnie générale d'Extrême Orient a acquis la firme lyonnaise « Jean Audinet et Cie » qui occupe une place importante parmi les commerçants français s'occupant des exportations aux Indes et en Chine, Ainsi la Compagnie générale d'Extrême-Orient se trouve représentée : en Chine, à Shanghai, Hong-Kong, Tien-Tsin, Hankow et Newshang ; au Japon, à Yokohama ; aux Indes anglaises, à Bombay, Calcutta et Singapour ; en Egypte, à Alexandrie. Elle a aussi des correspondants en Italie, en Espagne et au Danemark : et, dès le dernier exercice, elle a pu faire fonctionner une organisation d'achats de soie au Japon et en Chine.

D'autre part encore, pour s'assurer des moyens de transports, elle a constitué sous le nom de Chargeurs d'Extrême-Orient, une société maritime au capital de 9 millions de francs, destinée à renforcer l'action des compagnies de navigation maritime déjà existantes. Cette compagnie a signé, en 1918, avec le Lloyd Royal Belge, un contrat d'alliance qui lui permettra de constituer sa flotte dans des conditions intéressantes. C'est à la suite de cet accord, d'ailleurs, que les Chargeurs d'Extrême-Orient ont porté leur capital de 9 à 20 millions et émis 40.000 obligations de 300 francs.

La Compagnie générale d'Extrême-Orient a également participé à la création de la Compagnie générale de l'Amérique latine, au capital d'un million, vers le milieu de 1918 et, au début de 1919, de la Compagnie générale de l'Europe Orientale.

Les résultats obtenus jusqu'à fin 1918 sont forcément insignifiants, relativement aux capitaux investis : en effet, le solde créditeur de profits et pertes a été, en 1917, de 34.791 francs et de 13.322 francs en 1918 : mais on est encore à cette époque en pleine période préparatoire et ce sont les comptes des années suivantes qui permettront de constater quels fruits portent les multiples initiatives de la société que nous venons de rappeler. On peut dès à présent observer qu'au dernier bilan, au 31 décembre 1918, le compte marchandises réalisables figurait pour 5.050.950 francs contre 1 million 749.715 francs eulement un an plus tôt et que, dans le même temps, les débiteurs du département commercial avaient apssé de 336.350 francs à 1 million 488.838 francs.

Compagnie générale d'Extrême-Orient

(*La Cote de la Bourse et de la banque, La Journée industrielle, 28 juillet 1920*)

L'assemblée générale ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de 1919, se soldant par un solde distribuable, après adjonction du report antérieur, de 552.801 fr. Il a été voté un dividende de 90 fr. par action payable le 1^{er} août.

COUP D'ACCORDÉON

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(*La Cote de la Bourse et de la banque, 14 octobre 1920*)

3 novembre, 14 1/2, extr. — Cie générale d'Extrême-Orient. Au siège, à Paris, 7, rue des Italiens. Ordre du jour : Augmentation du capital. — *Petites Affiches, 12 octobre 1920.*

Compagnie générale d'Extrême-Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 novembre 1920)

L'assemblée extraordinaire tenue hier a voté l'augmentation du capital de 5 à 10 millions de francs et, éventuellement, 20 millions de francs. Le nominal des actions a été ramené de 5.000 à 500 fr, par échange de 1 action ancienne pour 10 nouvelles.

La mission chinoise à la Compagnie générale d'Extrême-Orient
(*Le Temps*, 2 mai 1921)

M. Chu Chi Chen, envoyé extraordinaire de la République chinoise auprès du président de la République française, a été reçu samedi par la Compagnie générale d'Extrême-Orient, rue François-1^{er}, 1. La direction était représentée par MM. Raverat, vice-président ; H. Charbonnel, P. Jeancard, administrateurs délégués ; J. Audinet, administrateur-directeur général, ainsi que MM. Frossard et de Kapferer, administrateur délégué et directeur de la Compagnie nationale des matières colorantes et de produits chimiques, assistés du haut personnel.

Après le déjeuner donné à l'hôtel Crillon en l'honneur de la mission, un artistique service à thé en argent et le « Coq gaulois » claironnant la victoire ont été offerts à M. Chu Chi Chen. Ont été remarqués MM. Painlevé, de Peretti de La Rocca, Raphaël Georges-Lévy et diverses personnalités des affaires étrangères, de l'industrie et du commerce. MM. Chu Chi Chen, Raverat, Painlevé, Raphaël Georges-Lévy et Tcheng Loh surent, par leur éloquence, convaincre les assistants de la force qui résultera de l'union féconde des intellectuels, industriels, commerçants français et chinois. Une telle réception, dont l'initiative revient à la Compagnie générale d'Extrême-Orient, fera époque dans les annales commerciales et industrielles de la Chine et de la France.

Compagnie générale d'Extrême-Orient
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 28 juillet 1921)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1920 accusant un bénéfice net de 1.029.285 fr. 70 contre 507.089 fr. 64 l'année précédente. La répartition d'un dividende de 10 %, soit 12 fr. 50 par action ancienne de 500 fr. libérée de 125 fr., contre 8 % en 1919 a été voté et une somme de 612.539 fr. a été reportée à nouveau.

Compagnie générale des colonies

Syndicat d'études des chemins de fer du Sud de l'Indochine
(*La Journée industrielle*, 24 septembre 1921)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Synd._etudes_ch._fer_Sud_IC.pdf

Le Syndicat d'études constitué en avril dernier par cette société, filiale de la Banque de Paris, et par la Banque de l'Indo-Chine et la Compagnie générale d'Extrême-Orient, a été avisé que la mission chargée d'étudier sur place la construction et l'exploitation d'un

grand réseau de chemins de fer du Sud-Indochinois a commencé ses travaux. Le réseau à établir ira de Tourane à la frontière du Siam avec prolongement sur Bac-lieu et Kratié.

(*Le Journal des finances*, 28 octobre 1921)

L'action de la Compagnie générale d'Extrême-Orient s'est réveillée à 1110 à la nouvelle que des négociations étaient en cours pour l'absorption, par cette société, de la Compagnie générale de l'Amérique latine, de la Compagnie française du cton colonial et des Établissements Malcom et Béranger au Siam et dans les détroits. En vue de cette fusion, la Compagnie générale d'Extrême-Orient porterait son capital de 10 à 50 millions.

Cie générale d'Extrême-Orient : devenue en mars 1922, *Cie générale française pour le commerce et l'industrie* à la suite de l'absorption des sociétés suivantes : *Cie française du colon colonial*, *Cie générale de l'Amérique latine*, *Cie générale de l'Europe orientale*, et augm. du capital de 10 millions à 19.750.000 fr.

Participations :

Cie générale des soies de France et d'Indochine (Cambodge).

LÉGION D'HONNEUR
MINISTRE DES COLONIES
(*JORF*, 30 août 1923)

Rey (Antonin-Louis), directeur de la Compagnie générale d'Extrême-Orient ; 1 an de services militaires, 27 ans de services à la Compagnie des messageries maritimes. Membre de la commission d'organisation de la classe 38 B. Membre du jury de la classe 48, Organisateur de l'exposition du stand de la Compagnie générale d'Extrême-Orient. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS
(*Annuaire industriel*, 1925)

Jeancard (Paul)[1869-1948][ing. ECP (1892). Desc. d'une longue lignée de parfumeurs], 55, r. de Babylone, Paris, 7^e. — [Administrateur délégué de la Compagnie générale d'Extrême-Orient](#) [absorbée en 1922 par la Cie gén. frse p. le comm. et l'ind.]. Administrateur de la Compagnie nationale des matières colorantes [Kuhlmann]. [Administrateur de la Compagnie minière et métallurgique de l'Indo-Chine](#). [Administrateur des Chargeurs d'Extrême-Orient](#). Administrateur des Entreprises du Nord et de l'Est. Administrateur des Frigorifiques du Littoral. Administrateur de l'Agence Radio.
